

Certificat d'immatriculation

N° d'immatriculation 439713NC	Date émission 02/03/2021	Date de 1ère mise en circulation 02/03/2021
		Date de 1ère mise en circulation NC 02/03/2021

Propriétaire 1 : **ADL PROVINCE NORD**

Propriétaire 2 : *****

Locataire 1 : *****

Locataire 2 : *****

Locataire 3 : *****

Domicile : **HOTEL DE LA PROVINCE NORD**

Commune : **KONE**

BP : **41** CP : **98860** Commune BP : **KONE**

Marque
PEUGEOT

Genre
VP

N° dans la série du type
VR3EC9HNALJ914646

Type
K9EC9HNAA2E010

Carrosserie
BREAK

Energie
GO

Puiss. Ad
10CV

Appel. Commerciale
RIFTER

Pl. assises
5

Cylindrée (cm3)

Poids total roulant
autorisé (kg)
3070

Poids total autorisé en
charge (kg)
2070

Poids à
vide (kg)
1550

Charge
utile (kg)
520

N° immatriculation
précédente

Bruit (dBA)
68

Rég. Mot.
(tr/mn)
3000

Date d'immatriculation
précédente

Le chef du service de la sécurité
et de la circulation routière



Sabrina ARGIRIOU

Observations : Prochaine visite technique avant le : **02/03/2021**

Mentions spéciales :

ATTESTATION DE LIVRAISON

Cher(e)

Madame, Monsieur **ADL PROVINCE NORD**

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoigniez en achetant votre véhicule au sein de notre groupe Menard Automobiles.

Marque et modèle : **Peugeot 157th**

Immat : **439713 NL**

N° chasis : **V23E9HNAJ03914646**

Durée de garantie : **2** ans

Kilométrage : **illimité**

ÉTAT DES LIEUX DU VÉHICULE

- Carrosserie irréprochable (griffures, chocs, etc) ☒
- Véhicule Propre extérieurement ☒
- Véhicule Propre intérieurement ☒
- Fonctionnements des ouvrants et de la télécommande ☒
- Mise en main du véhicule ☒
- Équipements ou accessoires commandés posés ☒

Commentaires :

NAS -
- 4 heures au compteur à la livraison sur site
PANHOTO -

CONDITIONS DE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

La Garantie contractuelle constructeur couvre la remise en état ou l'échange à titre gratuit « pièces reconnues défectueuses ainsi que la main-d'œuvre nécessaire (hors pièces d'entretien et de révision les réglages ou mises au point, le remplacement des pièces subissant une usure normale liée à l'utilisation du véhicule).

Les véhicules modifiés mécaniquement pour du « tuning » ne sont pas pris en charge par la garantie constructeur.

Également, le bénéfice de la garantie se perd dans le cas de modifications ou adaptations apportées au véhicule alors qu'elles n'étaient ni prévues ni autorisées par le Constructeur.

Aucun véhicule de remplacement ne sera prêté pendant la durée des travaux sous garantie. Le remorquage jusqu'au plus proche point de service du réseau d'agents du groupe n'est pas couvert par la Garantie.

La première visite d'entretien est payante et s'effectue à 10 000 kms ou après 12 mois pour tout véhicule qui n'aurait pas atteint le kilométrage auprès de notre Service Après-vente ou par tout agent agréé.

Le client est entièrement responsable du suivi des révisions périodiques préconisées par le constructeur.

Service Après-vente : 41 44 30 - Carrosserie Nouvelle : 41 44 31 - Places détachées : 41 44 40

Signature du conseiller commercial

Date de la livraison

Signature du client avec mention lu et approuvé



L'ensemble de l'équipe Menard Automobiles vous souhaite bonne route et reste à votre disposition pour toutes questions ou informations complémentaires.

Véronique Dinahet,

Directrice Commerciale
Menard Automobiles

[Signature]